



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1498

Texte de la question

## LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Françoise Bechtel, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

**Mme Marie-Françoise Bechtel.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez fait de la lutte contre le décrochage scolaire une de vos priorités, conformément aux engagements pris par le Président de la République de réduire de moitié le nombre de décrocheurs sur la durée du mandat. Cette priorité est directement liée à la question de l'emploi. Chaque année, ce sont en effet 150 000 jeunes de seize à vingt-cinq ans qui sortent du système scolaire sans aucune qualification. Ils se retrouvent ainsi sans emploi dans sept cas sur dix. Et ce sont ces décrocheurs qui alimentent le stock des 500 000 jeunes sans emploi, auquel s'est attaqué le ministre Michel Sapin par une politique volontariste qui se situe nécessairement en aval.

En amont, c'est bien à l'école que se situe le besoin d'agir. Nous savons que les 20 % d'élèves qui quittent le primaire sans avoir acquis les fondamentaux sont les futurs absentéistes au collège, et donc, les futurs décrocheurs.

Leur situation n'est pourtant pas une fatalité, et c'est ce que vous avez montré, monsieur le ministre, avec votre plan contre le décrochage, lequel vise à la fois à prévenir la sortie du système scolaire et à favoriser le retour en formation des jeunes qui ont déjà décroché.

Dès décembre 2012, vous avez pris des mesures fortes dont la mise en place du dispositif Formation Qualification Emploi – le FOQUALE. L'objectif était de faire revenir 20 000 décrocheurs dans un parcours de formation qualifiante en 2013 : cet objectif est aujourd'hui non seulement atteint, mais dépassé, puisque 34 000 jeunes ont pu bénéficier, soit d'une formation diplômante, soit d'une prise en charge dans le cadre du service civique. J'ai pu observer dans l'Aisne, département parmi les plus touchés de France, la qualité et la pertinence de ce dispositif qui s'adresse à 2 777 élèves.

À l'heure où vos services font le bilan de cette action de lutte contre le décrochage, pouvez-vous me dire, monsieur le ministre, quelles premières conclusions vous tirez de la mise en œuvre de ce dispositif, qu'il s'agisse des moyens mis en œuvre ou de la nature des actions entreprises ? Confirmez-vous que ce dispositif sera prolongé en 2014, voire au-delà ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale.** Madame la députée, le décrochage, qui concerne 150 000 jeunes, soit 25 % d'une classe d'âge, pose un problème à chacun de ces jeunes. Ce sont, la plupart du temps, des destins brisés, surtout dans un pays où il y a un lien plus étroit qu'ailleurs entre la qualification, le diplôme et

l'insertion professionnelle. Mais le décrochage pose également question à la nation tout entière.

Sur la base des plates-formes mises en place par la majorité précédente, 360 plates-formes qui ont fait un travail extrêmement utile, nous avons en décembre 2012, avec Martin Hirsch et la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, décidé de mettre en place un réseau FOQUALE, comme vous l'avez rappelé, qui permet à chaque jeune identifié de trouver une solution individuelle.

Sur la base de ce travail, les premiers résultats sont encourageants. Nous avons fixé, pour la première année, un objectif de 20 000. Il est dépassé : ce sont 20 000 jeunes directement dans les établissements de l'éducation nationale, 3 000 dans l'Agence du service civique, et plus de 10 000 actuellement pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage.

Cela montre, et c'est important, surtout pour tous ceux qui se sont engagés – les collectivités locales, les associations et leurs nombreux bénévoles, les différents services de l'État – que lorsqu'on est dans la continuité de politiques publiques intelligentes et volontaires, lorsqu'on accepte de s'ouvrir et de faire travailler tout le monde, lorsqu'on est sur des vrais sujets qui concernent l'intérêt national et la cause d'un certain nombre de jeunes, nous pouvons réussir.

Les politiques éducatives, je le dis souvent, sont des politiques de long terme, mais nous marquons ainsi que nous pouvons avoir des résultats. Ce matin, François Chérèque s'est engagé pour l'année qui vient, au nom de l'Agence du service civique, à fixer un objectif de 5 000 jeunes. J'ai fixé pour l'éducation nationale un objectif de 25 000. Je suis sûr que nous y arriverons. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC et du groupe écologiste.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Bechtel](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1498

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 janvier 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 janvier 2014](#)